

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 26 AVRIL 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt-six** du mois **d'avril à 16 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 avril 2017.**

Date d'affichage : **20 avril 2017.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Denis MALOSSANE - Lionel VOGEL -

Absent représenté :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2017/19 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : RENOVATION ET EXTENSION DU REFECTOIRE : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A D.L.V.A.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté d'agglomération « Durance, Luberon, Verdon Agglomération » (DLVA) a attribué, au titre du fonds de concours 2017, une enveloppe de 13 534 € à la commune de Montagnac – Montpezat afin de permettre la réalisation d'opérations communales.

Il rappelle que cette année, la commune doit réaliser le projet de rénovation et d'extension du réfectoire.

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement :

- Montant des travaux envisagés :	300 000 € HT
- Subvention Etat – DETR :	90 000 € HT
- Subvention Département :	30 000 € HT
- Subvention Région – FRAT :	12 000 € HT
- Subvention Etat – TDIL :	30 000 € HT
- Fonds de concours – DLVA :	13 534 € HT
- Emprunt de la commune :	100 000 € HT
- Autofinancement :	24 466 € HT

Monsieur le Maire propose de demander un fonds de concours à DLVA afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de rénovation et d'extension du réfectoire et le plan de financement tels que présentés par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** auprès de la communauté d'agglomération « Durance, Luberon, Verdon Agglomération » l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'année 2017 afin d'alléger la charge communale dans le financement de ces travaux ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en son nom toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO